

PROCÈS VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 Septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Laurent PEYRANNE, Françoise MORIN, Nathalie FAURÉ, Olivier AMBROSINO, Sylvie DELPRAT, Valérie LECOQ, Benoît GERMAIN, Séverine CARRARA, Denis LEZAT.

Absents-excusés : Yves BARRANQUE, Philippe GOMEZ, Thierry MEUNIER, Estelle PEDELOUP

Secrétaire de Séance : Denis LEZAT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Rapport de la CLECT portant sur le transfert de la compétence PLU
- ✓ Choix de l'entreprise pour l'aménagement du chemin du PLU, plateau traversant, cheminement doux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification de l'ordre du jour

Approbation du Procès-verbal du 21 juillet 2026 – Voté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2026/09/08-01 - APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITÉ DE GEOTHERMIE

Vu la volonté de la collectivité de développer des solutions énergétiques renouvelables et de réduire les consommations d'énergie et les émissions à effet de serre,

Vu l'étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'une installation sur le bâtiment associatif, réalisée par EREAH,

Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité et les perspectives offertes par la géothermie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'étude de faisabilité relative au projet de géothermie concernant la réhabilitation du bâtiment associatif en médiathèque, bibliothèque et tiers-lieu,

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la poursuite du projet et notamment la recherche et la sollicitation des dispositifs de financement et subventions susceptibles d'être mobilisés,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



**DELIBERATION N° 2026/09/08-02 - REHABILITATION BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE –
TIERS-LIEU : VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 Décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment associatif de la commune de Bretx en vue de sa transformation en bibliothèque - médiathèque et tiers-lieu.

Il rappelle que par délibération en date du 6 Mai 2025, le Conseil Municipal a retenu le cabinet d'architecture « Le 23 ARCHITECTURE » pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux précités.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire établi par le maître d'œuvre. Cet avant-projet précise notamment les principes d'aménagement retenus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet sommaire de la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment associatif de la commune de Bretx en vue de sa transformation en bibliothèque - médiathèque et tiers-lieu.

Lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, il sera proposé à l'assemblée d'approuver l'avant-projet définitif concernant la transformation du bâtiment associatif en bibliothèque - médiathèque et tiers-lieu.

QUESTIONS DIVERSES

Décision : prise en charge par la commune de 30 % du devis initial soit 600 € pour le feu d'artifice (Société PYROSUD) qui devait avoir lieu lors de la fête locale 2026 et annulé en raison des forts risques d'incendie. Ces 600 € correspondent à un acompte sur la prestation de 2027.

Information : le recensement de la population 2027 à compter du 21/01/2027 au 20/02/2027

Fin de séance : 23 heures

Le Maire
Jean-Claude ESPIE

le Secrétaire de séance
Denis LEZAT

A collection of handwritten signatures in black and blue ink. The most prominent is a large, stylized signature in black ink, likely of the Mayor, Jean-Claude Espie. Below and to the right of it are several other signatures in blue ink, some of which appear to be initials or abbreviated names. The signatures are scattered across the lower half of the page, below the printed names of the Mayor and the Secretary.